

**1. Identification**

Identificateur de produit	Anhydride trimellitique
Autres moyens d'identification	
Numéro d'enregistrement	552-30-7
CAS	
Usage recommandé	Fabrication industrielle de polymères et d'esters.
Restrictions d'utilisation	Aucune autre utilisation n'est recommandée, sauf si une évaluation est réalisée avant le début de cette utilisation, laquelle démontre que l'utilisation sera contrôlée.
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur	
Fabricant/fournisseur	INEOS Joliet, LLC 23425 Amoco Road Channahon, IL 60410 États-Unis

<b>NUMEROS DE TELEPHONE - SECOURS D'URGENCE 24 H/24</b>
Carechem24 (États-Unis)
Carechem24 (Europe)
Carechem24 (US/Canada)
Carechem24 (Mexique)
Carechem24 (Brésil)

<b>Telephone numbers</b>
Assistance générale
24 hr (7 Jours) (Wichita Customer Service)
Service à la clientèle
8-5 (M-F, CST)
SDS Assistance E-mail

**2. Identification des dangers**

Dangers physiques	Poussières combustibles	Catégorie 1
Dangers pour la santé	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
	Sensibilisation respiratoire	Catégorie 1
	Sensibilisation cutanée	Catégorie 1
	Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Irritation des voies respiratoires de catégorie 3

**Éléments d'étiquetage****Mention d'avertissement**

Danger

**Mention de danger**

Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque de graves lésions des yeux. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires.

**Conseil de prudence****Prévention**

Empêcher la poussière de s'accumuler pour minimiser le risque d'explosion. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre et liaison équivalente du récipient et du matériel de réception. Éviter de respirer les poussières. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Porter des gants de protection. Porter une protection respiratoire. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

**Intervention**

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :** Laver abondamment à l'eau. **EN CAS D'INHALATION :** Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié.

**Stockage**

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef.

**Élimination**

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**Autres dangers**

Aucun(e) connu(e).

**Renseignements supplémentaires**

Aucune.

### 3. Composition/information sur les ingrédients

**Substances****Dénomination chimique****Nom commun et synonymes****Numéro d'enregistrement CAS****%**

Anhydride trimellitique	552-30-7	100
-------------------------	----------	-----

### 4. Premiers soins

**Inhalation**

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a inhalé la substance. Pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve antireflux ou d'un autre appareil médical respiratoire approprié. En cas de symptômes respiratoires : Appeler un centre antipoison ou un médecin.

**Contact avec la peau**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche.

**Contact avec les yeux**

Ne pas se frotter les yeux. Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.

**Ingestion**

Rincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

**Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés**

Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. La poussière peut irriter les voies respiratoires, la peau et les yeux. Toux. Difficultés respiratoires. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption.

**Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire**

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

**Informations générales**

En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

**Agents extincteurs appropriés**

Éviter les milieux à pression élevée dans lesquels il existe un risque de formation d'un mélange d'air et de poussières potentiellement explosif. Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO2). Appliquer prudemment des agents extincteurs pour éviter la création d'une poussière en suspension dans l'air.

**Agents extincteurs inappropriés**

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extinteur, car cela propagera l'incendie.

**Dangers spécifiques du produit dangereux**

Danger d'explosion : Éviter la formation de poussière; une poussière fine dispersée dans l'air en une concentration suffisante et en présence d'une source d'allumage constitue un risque potentiel d'explosion de la poussière. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

**Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

**Équipement/directives de lutte contre les incendies**

En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

**Méthodes particulières d'intervention**

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

**Risques d'incendie généraux**

Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

**Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence**

Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Il ne faut pas laisser s'accumuler des dépôts de poussière sur des surfaces, car cette poussière peut former un mélange explosif si elle est libérée dans l'atmosphère en une concentration suffisante. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter l'inhalation de la poussière. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Éviter la dispersion de poussière dans l'air (c.-à-d., comme lors du nettoyage des surfaces à l'air comprimé). Minimiser la formation et l'accumulation de poussière. Ce produit est miscible dans l'eau. Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque.

Déversements importants : Mouiller avec de l'eau et endiguer pour une élimination ultérieure. Pelleter le matériau dans un conteneur à déchets. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Balayer ou aspirer le déversement et mettre dans un récipient approprié pour élimination. Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

**Précautions relatives à l'environnement**

## 7. Manutention et stockage

**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

Minimiser la formation et l'accumulation de poussière. Éviter les dépôts importants de produit, plus particulièrement sur les surfaces horizontales, lesquels dépôts peuvent être libérés dans l'air et former des nuages de poussières combustibles et contribuer à des explosions secondaires. Un ménage et un entretien de routine doivent être mis en place pour s'assurer que la poussière ne s'accumule pas sur les surfaces. Des poudres sèches peuvent accumuler de l'électricité statique lorsque soumises à la friction de manœuvres de transfert et de mélange. Prendre des précautions adéquates, comme une mise à la terre et une mise à la masse, ou le recours à des atmosphères inertes. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Ventilation par aspiration antidiéflagrante locale et générale. Éviter de respirer les poussières. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter une exposition prolongée. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités**

Garder sous clef. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Maintenir les récipients fermés de manière étanche dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

**Limites d'exposition professionnelle**

**ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH**

Substance	Type	Valeur	Forme
Anhydride trimellitique (CAS 552-30-7)	STEL	0.002 mg/m <sup>3</sup>	Fraction inhalable et vapeur.

**ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH**

Substance	Type	Valeur	Forme
	TWA	0.0005 mg/m3	Fraction inhalable et vapeur.

**Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)**

Substance	Type	Valeur
Anhydride trimellitique (CAS 552-30-7)	Plafond	0.04 mg/m3

**Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)**

Substance	Type	Valeur
Anhydride trimellitique (CAS 552-30-7)	Plafond	0.04 mg/m3

**Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)**

Substance	Type	Valeur	Forme
Anhydride trimellitique (CAS 552-30-7)	STEL	0.002 mg/m3	Fraction inhalable et vapeur.
	TWA	0.0005 mg/m3	Fraction inhalable et vapeur.

**Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)**

Substance	Type	Valeur	Forme
Anhydride trimellitique (CAS 552-30-7)	STEL	0.002 mg/m3	Fraction inhalable et vapeur.
	TWA	0.0005 mg/m3	Fraction inhalable et vapeur.

**Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)**

Substance	Type	Valeur
Anhydride trimellitique (CAS 552-30-7)	Plafond	0.04 mg/m3

**Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)**

Substance	Type	Valeur
Anhydride trimellitique (CAS 552-30-7)	Plafond	0.04 mg/m3

**Valeurs biologiques limites**      Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

**Directives au sujet de l'exposition****Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée**

Anhydride trimellitique (CAS 552-30-7)      Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée**

Anhydride trimellitique (CAS 552-30-7)      Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée**

Anhydride trimellitique (CAS 552-30-7)      Peut être absorbé par la peau.

**États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée**

Anhydride trimellitique (CAS 552-30-7)      Peut être absorbé par la peau.

**Contrôles d'ingénierie appropriés**

Ventilation par aspiration antidéflagrante locale et générale. Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Si des mesures techniques ne suffisent pas à maintenir les concentrations de particules de poussière sous les limites d'exposition en milieu de travail (LEMT), il faut porter une protection respiratoire appropriée. Assurer l'accès à une douche oculaire.

## Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

<b>Protection du visage/des yeux</b>	Porter une protection appropriée pour les yeux pour empêcher tout contact avec les yeux.
<b>Protection de la peau</b>	
<b>    Protection des mains</b>	Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques
<b>    Autre</b>	Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques
<b>    Protection respiratoire</b>	Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques. Porter un appareil respiratoire muni de filtres antipoussière.
<b>Dangers thermiques</b>	Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.
<b>Considérations d'hygiène générale</b>	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Apparence

<b>État physique</b>	Solide.
<b>Forme</b>	Flocons. Pastilles.
<b>Couleur</b>	Blanc à jaune.
<b>Odeur</b>	Non disponible.
<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible.
<b>pH</b>	Non disponible.
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	167.2 °C (332.96 °F) @ 1013 hPa / 161 - 163.5 °C (321.8 - 326.3 °F)
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	390 °C (734 °F) @ 1013 hPa
<b>Point d'éclair</b>	440.0 °C (824.0 °F) Coupelle fermée @ 1013 hPa
<b>Taux d'évaporation</b>	Non disponible.
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Non disponible.

### Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	1 %
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	7 %
<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité relative</b>	1.487
<b>Densité relative température</b>	20 °C (68 °F)
<b>Solubilité</b>	
<b>    Solubilité (eau)</b>	24400 mg/l @20°C (dans de l'eau)
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	0.06 à 20 °C
<b>Température d'auto-inflammation</b>	> 400 °C (> 752 °F) à pression atmosphérique
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible.
<b>Viscosité</b>	Non disponible.
<b>Autres informations</b>	
<b>    Famille chimique</b>	Anhydride.

**Constante de dissociation** 2.9 pK1 @ 20 °C  
3.9 pK2 à 20 °C  
5.3 pK3 à 20 °C

**Propriétés explosives de la poussière**

**Pmax** 7.5 - 7.6 barg  
**Valeur Kst** 199 - 217 bar/m/s  
**Concentration explosive minimale (CEM)** 70 - 80 g/m<sup>3</sup>  
**Énergie d'inflammation minimale (EIM) - nuage de poussière** 10 - 25 mJ  
**Température d'inflammation minimale (TIM) - nuage de poussière** 560 - 620 °C (1040 - 1148 °F)  
**Température d'inflammation minimale (TIM) - couche de poussière** > 210 °C (> 410 °F)

**Propriétés explosives** Peut former des mélanges explosifs avec l'air.

**Granulométrie** < 50 µm (<1% de l'échantillon)  
> 500 µm (>99% de l'échantillon)

**Formule moléculaire** C9-H4-O5

**Masse moléculaire** 192.13 g/mole

**Propriétés comburantes** Non oxydant.

## 10. Stabilité et réactivité

**Réactivité** Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.

**Stabilité chimique** La substance est stable dans des conditions normales.

**Risque de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

**Conditions à éviter** Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Contact avec des matériaux incompatibles. Minimiser la formation et l'accumulation de poussière.

**Matériaux incompatibles** Agents comburants forts.

**Produits de décomposition dangereux** Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

**Inhalation** Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. La poussière peut irriter l'appareil respiratoire. Toute inhalation prolongée peut être nocive.

**Contact avec la peau** La poussière ou la poudre peut irriter la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.

**Contact avec les yeux** Provoque de graves lésions des yeux.

**Ingestion** Faible danger présumé en cas d'ingestion.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. La poussière peut irriter les voies respiratoires, la peau et les yeux. Toux. Difficultés respiratoires. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Non disponible.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.

<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque de graves lésions des yeux.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	
<b>ACGIH - Sensibilisation</b>	
ANHYDRIDE TRIMELLITIQUE, FRACTION INHALABLE ET VAPEUR (CAS 552-30-7)	Sensibilisation cutanée
	Sensibilisation respiratoire
<b>Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	
Anhydride trimellitique (CAS 552-30-7)	Peut causer une sensibilisation respiratoire, cutanée ou conjonctivale.
<b>Canada - danger et LEMT pour le Manitoba : Sensibilisation cutanée</b>	
Anhydride trimellitique (CAS 552-30-7)	Sensibilisation cutanée
<b>Canada - danger et LEMT pour le Manitoba : Sensibilisation des voies respiratoires</b>	
Anhydride trimellitique (CAS 552-30-7)	Sensibilisation respiratoire
<b>Canada - LEMT pour le Québec : Sensibilisant</b>	
Anhydride trimellitique (CAS 552-30-7)	Sensibilisateur.
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génotoxique.
<b>Cancérogénicité</b>	Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Peut irriter les voies respiratoires.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b>	Non classé.
<b>Danger par aspiration</b>	Pas un danger par aspiration.
<b>Effets chroniques</b>	Toute inhalation prolongée peut être nocive.
<b>12. Données écologiques</b>	
<b>Écotoxicité</b>	Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.
<b>Persistante et dégradation</b>	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité de cette substance.
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	
<b>Log K<sub>ow</sub> du coefficient de répartition octanol/eau</b>	
0.06, à 20 °C	
<b>Mobilité dans le sol</b>	Le produit est soluble dans l'eau.
<b>Autres effets nocifs</b>	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).
<b>13. Données sur l'élimination</b>	
<b>Instructions pour l'élimination</b>	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
<b>Règlements locaux d'élimination</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Code des déchets dangereux</b>	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
<b>Emballages contaminés</b>	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

## 14. Informations relatives au transport

### TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

### IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

### IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

**Transport en vrac selon** Sans objet.

**l'Annexe II de MARPOL 73/78 et**

**le recueil IBC**

## 15. Informations sur la réglementation

**Réglementation canadienne** Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

### Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

### Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

### Gaz à effet de serre

Non inscrit.

### Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

### Règlements internationaux

#### Convention de Stockholm

Sans objet.

#### Convention de Rotterdam

Sans objet.

#### Protocole de Kyoto

Sans objet.

#### Protocole de Montréal

Sans objet.

#### Convention de Bâle

Sans objet.

### Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Oui
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
Taïwan	Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

\*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

## 16. Autres informations

Date de publication	30-Avril-2019
Date de la révision	-
Version n°	01
Liste des abréviations	STEL : Limite d'exposition de courte durée. TWA : Valeur moyenne pondérée dans le temps.
Avis de non-responsabilité	INEOS Joliet, LLC ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.